

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle du même endroit, ce 25^e jour du mois de juin 2013, à 18 h sous la présidence de son Honneur le Maire, monsieur Gino LeBrasseur.

Sont présents : M^{me} Solange Castilloux
MM. Florian Duchesneau
Frédéric Delarosbil
Hébert Huard
Paul-Arthur Blais

Sont également présents, monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier, madame Annie Chapados, trésorière et madame Lise Poirier, assistante-greffière.

Est absent monsieur Christian Grenier.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gino LeBrasseur ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gino LeBrasseur, constate que le quorum est atteint.

2013-06-117 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion et présentation du projet de règlement 2013-376
5. Emprunt temporaire (marge de crédit)
6. Autorisation du 2^e paiement Sablière et déneigement Lafontaine inc. (3^e Avenue Ouest)
7. Autorisation à lancer un appel d'offres pour le pavage de la 3^e Avenue Ouest
8. Attribution d'un contrat pour le nettoyage des boues du bassin n^o 1
9. Acquisition d'un système de caméras de surveillance pour le garage municipal
10. Entente avec le Réseau québécois des CFER (Centre de formation en entreprise de récupération)
11. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Paul-Arthur Blais que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

4- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2013-376 (SENTIER VTT)

Avis de motion est donné par madame Solange Castilloux qu'à une séance subséquente le règlement 2013-376 sera adopté.

Ce règlement a pour objet de permettre la circulation de véhicules hors route dans l'emprise ferroviaire de la *Société du chemin de fer de la Gaspésie*, situé sur le territoire de la ville de Paspébiac dans le secteur de la route McGee de Hope jusqu'à la rue Day à Paspébiac

Le projet de règlement portant sur le tracé, sa dimension, son plan de signalisation sera remis à tous les conseillers avant les assemblées publiques de consultation.

2013-06-118 5- EMPRUNT TEMPORAIRE (MARGE DE CREDIT)

Il est proposé par monsieur Paul-Arthur Blais, appuyé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité que la ville de Paspébiac autorise madame Annie Chapados, trésorière et monsieur Paul Langlois, directeur général à faire un ou des emprunts temporaires à la Banque Laurentienne pouvant totaliser la somme maximale de 500 000 \$. Ces emprunts serviront à financer les opérations courantes de la Ville pour une période de trois (3) mois dans l'attente du versement de la subvention par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du projet de restauration et d'aménagement de l'ancien couvent Notre-Dame ou Maison du citoyen et de la construction du Centre culturel.

Cet ou ces emprunts temporaires seront remboursés à même les entrées de fonds et sont conformes à l'article 569 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Que monsieur Gino LeBrasseur, maire et madame Annie Chapados, trésorière soient mandatés pour signer tout document relatif à ce dossier.

2013-06-119 6- AUTORISATION DU 2^E PAIEMENT SABLIERE ET DÉNEIGEMENT LAFONTAINE INC. (3^E AVENUE OUEST)

Considérant que l'entreprise *Sablrière et déneigement Lafontaine inc.* a repris les travaux d'aqueduc et d'égout de la 3^e Avenue Ouest ;

Considérant qu'une première facture datée du 6 février 2013 a été vérifiée par la firme d'ingénieurs *BPR-Infrastructures inc.* et représente un montant de deux cent douze mille deux cent trente-deux dollars et trente-cinq cents (212 232,35 \$) avant les taxes applicables et qu'elle comportait des excédents ;

Considérant que les travaux supplémentaires portent sur l'acquisition de ponceaux, de matériaux granulaires et de remblais d'excavation de 2^e classe ;

Considérant que ce deuxième décompte progressif ne fait référence à aucun supplément et correspond à 70% des travaux complétés;

En conséquence, il est proposé par monsieur Florian Duchesneau, appuyé par monsieur Paul-Arthur Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction municipale à travers le service de trésorerie à effectuer un versement à *Sablère et Déneigement Lafontaine inc.* de cent dix-neuf mille quatre-vingts dollars et soixante-seize cents (119 080,76\$) avec la retenue de dix pour cent (10%) et avant les taxes applicables, c'est-à-dire un montant représentant le coût des travaux décrits par les professionnels au dossier pour un montant total de 136 913,11 \$.

2013-06-120 7- AUTORISATION À LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LE PAVAGE DE LA 3^E AVENUE OUEST

Considérant que les travaux d'aqueduc et d'égout d'une portion de la 3^e Avenue Ouest qui ont été confiés à l'entreprise *Sablère et déneigement Lafontaine inc.* le 5 novembre 2012 sont sur le point d'être terminés;

Considérant que ces travaux consistaient à remplacer la conduite d'égout sanitaire sur une longueur de 400 mètres et la conduite d'eau potable sur une longueur de 390 mètres;

Considérant qu'à la fin des travaux d'aqueduc et d'égout, des travaux de réfection de la voirie font partie des travaux nécessaires hors contrat qui doivent être effectués dans la 3^e Avenue Ouest dans le cadre de la planification de la taxe d'accise;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil, et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des Services techniques et de la qualité de vie à lancer un appel d'offres public afin d'assurer le pavage mécanisé de la portion de la 3^e Avenue Ouest où les travaux d'aqueduc et d'égout ont été réalisés.

2013-06-121 8- ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DES BOUES DU BASSIN NO 1

Considérant que la direction générale a été autorisée par résolution à lancer un appel d'offres pour procéder au nettoyage et à la réduction des boues de son bassin d'épuration n^o 1 ;

Considérant que l'appel d'offres a été lancé le 23 avril 2013 sur le site de Service électronique d'appel d'offres (SEAO);

Considérant que trois soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres;

Considérant que les trois soumissionnaires ont déposé des propositions différentes à des coûts variant entre 74 601 \$ et 128 900 \$ avant les taxes;

Considérant qu'un comité formé de quatre membres dont des représentants des Services techniques, de la trésorerie et de la direction municipale a analysé les offres de service et qu'il s'est prononcé unanimement en faveur du plus bas soumissionnaire qui s'est aussi qualifié premier dans l'analyse qualitative;

Considérant que les travaux seront financés à même le surplus accumulé et que 25,43 % du montant sera assumé par la municipalité de New Carlisle en vertu de l'entente intermunicipale qui existe entre les deux municipalités relativement à la construction et à l'exploitation d'un système commun d'assainissement des eaux usées;

En conséquence, il est proposé par madame Solange Castilloux, appuyé par monsieur Florian Duchesneau et résolu à l'unanimité que le contrat découlant de l'appel d'offres du 23 avril 2013 soit accordé à *ASDR Environnement* pour réaliser le nettoyage et la réduction des boues dans le bassin d'épuration n° 1 pour un montant, avant les taxes applicables, de soixante-quatorze mille six cent un dollars (74 601\$), après les vérifications d'usages en lien avec les législations et règlements liés à l'adjudication des contrats en milieu municipal.

**2013-06-122 9- ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE
POUR LE GARAGE MUNICIPAL**

Considérant que la ville de Paspébiac subit de nombreux préjudices aux installations de son garage municipal;

Considérant que la ville de Paspébiac entend prendre des mesures afin d'éviter le vandalisme et le vol dans l'entourage de son garage municipal;

Considérant que l'acquisition d'un système de surveillance intégré se rentabilisera dans l'année courante;

En conséquence, il est proposé par monsieur Hébert Huard appuyé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité d'autoriser le Service technique et de la qualité de vie à faire installer un système vidéo visant à assurer une surveillance des lieux vingt-quatre heures par jour et trois cent soixante-cinq jours par année. Le budget accordé pour l'acquisition, l'installation, la formation et pour assurer un suivi est de huit mille cinq cent quarante-cinq dollars (8 545\$) de la firme *Tyco sécurité intégrée* de Québec avant les taxes applicables.

**2013-06-123 10- ENTENTE AVEC LE RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES CFER (CENTRE DE
FORMATION EN ENTREPRISE DE RÉCUPÉRATION)**

Considérant que le gouvernement du Québec a adopté le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (Loi sur la qualité de l'environnement);

Considérant que ce règlement stipule que les entreprises doivent au moyen d'un programme de récupération et de valorisation établir des points de collecte pour lequel elles offrent, le cas échéant, un service de collecte;

Considérant qu'un de ces moyens est d'établir un système de collecte des produits électroniques auprès des municipalités et autres intervenants moyennant rémunération;

Considérant que le *Réseau québécois des CFER* (Centre de formation en entreprise de récupération) a mis en place un tel moyen;

En conséquence, il est proposé par madame Solange Castelloux et résolu à l'unanimité que le directeur des Services techniques soit autorisé au nom de la Ville à signer une entente avec le *Réseau québécois des CFER* afin d'obtenir les conteneurs nécessaires pour le dépôt de matériel électronique désuet des citoyens. Ces derniers seront informés des produits électroniques acceptés dans les conteneurs.

2013-06-124 11- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil que la séance soit levée. Il est 19 h 20.

Gino LeBrasseur, maire

Lise Poirier, assistante greffière